



VILLE
DE
BOURG-LA-REINE

Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président
de la Commission Nationale du Débat Public
Arc Express

28 rue de Londres
75009 PARIS

Bourg-la-Reine, le 04 JAN 2011

Objet : Liaison Arc Express

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public sur le projet de métro de rocade autour de Paris, Arc Express, j'ai l'honneur de vous faire part de l'intérêt de la commune de Bourg-la-Reine pour ce projet.

Le faisceau d'étude du tracé de ce projet inscrit au SDRIF pourrait s'étendre de Val de Fontenay à Arcueil-Cachan ou Bourg-la-Reine.

Par lettre du 3 septembre 2008, j'avais informé Monsieur le Président du STIF de l'intérêt de la commune pour cette nouvelle infrastructure qui vise à favoriser les déplacements inter banlieues.

Je me permets d'appeler votre attention sur les motivations de la commune à accueillir une station de cette ligne en interconnexion avec la ligne B du RER à la gare de Bourg-la-Reine.

En effet, la gare de Bourg-la-Reine, avec l'embranchement Saint-Rémy les Chevreuses / Robinson et une fréquentation de 14400 entrants par jour en 2006, est l'une des 10 premières gares du réseau RER. Elle constitue l'un des pôles multimodaux inscrits au PDUIF et, à ce titre, fait l'objet d'un comité de pôle.

Quatre lignes de bus RATP, dont deux mobiliens, les lignes 172 et 390, y ont leur tête, outre les lignes RATP et Paladin qui s'arrêtent à proximité de la gare, sur la RD920, boulevard du Maréchal Joffre.

Les travaux de ce comité de pôle ont conduit à l'arrêt, le 16 décembre 2010, d'un contrat de pôle et d'un projet de réaménagement de la place de la gare favorisant l'intermodalité et visant à améliorer la sécurité des flux des divers usagers. Le parti d'aménagement comprend un mail piétonnier dans le prolongement de la rue René Roedel, principale artère commerçante et piétonne, et une aire avec quatre postes à quai pour les lignes des bus RATP en terminus à Bourg-la-Reine.

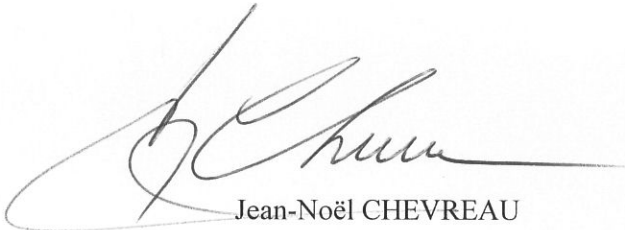
A terme, il est envisagé la réalisation d'une gare routière à l'intérieur de l'emprise ferroviaire, au nord de la gare, pour renforcer l'intermodalité. La restructuration du site technique de la RATP, liée à la création de cette gare routière, permettrait une opération de valorisation foncière avec un programme de bureaux, activités et logements. Ce nouveau pôle économique et d'habitat se trouverait ainsi en relation avec le territoire francilien par la desserte en radiale de la ligne B et la rocade Arc Express, participant ainsi au développement régional.

Un parc de stationnement public d'une capacité de 610 places, situé en bordure nord de la place, peut accueillir le rabattement en voiture et, depuis peu, en deux roues.

Une interconnexion Arc Express RER B à Bourg-la-Reine contribuerait au maillage des infrastructures de transports lourds en petite couronne, notamment avec l'embranchement de Robinson, développerait l'intermodalité avec les réseaux de bus et les possibilités de rabattement en voiture et deux roues en s'appuyant sur le réaménagement de la place de la gare, la proximité de la RD 920, la présence du parking public, la situation centrale de la gare. En outre, la densité et la variété commerciale du centre ville permettraient aux personnes transitant par ce nœud de communications de bénéficier d'une offre appréciable de commerces et services. A terme, la création d'une gare routière et la restructuration valorisation du site technique RATP de Bourg-la-Reine justifieraient et renforceraient le rôle de cette intersection des lignes en radiale du RER B et en rocade de Arc Express, au bénéfice des Franciliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir examiner cette proposition dans le cadre du débat public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Noël CHEVREAU